

# notre vie au quotidien... notre vie au quotidien... notre vie au quotidien... notre vie au quotidien...

Pour simplifier le quotidien des personnes vivant avec le VIH...

. Examens complémentaires

Pour faire vivre cette rubrique envoyez-nous vos idées et messages

Soit par e-mail: [at@actions-traitements.org](mailto:at@actions-traitements.org)

Soit par minitel : 3614 hivinfo

Soit directement par téléphone :

Christian 01.43.67.66.00

## Densitometrie osseuse (ou ostéodensitometrie)

On observe une plus grande fréquence de l'ostéoporose chez les personnes infectées par le VIH tant sous multithérapie que chez ceux non traités.

L'ostéoporose est un mal silencieux. La perte de masse osseuse ne produisant pas de symptômes en soi, ce sont souvent les fractures qui peuvent indiquer la présence de cette anomalie, et déclencher la demande d'examens complémentaires, dont l'ostéodensitométrie.

par Christian

[at@actions-traitements.org](mailto:at@actions-traitements.org)



**L**es radiographies simples peuvent révéler des fractures mais seule la densitométrie osseuse permet de mesurer la densité minérale osseuse (DMO) en différents points du squelette, c'est-à-dire la masse de calcium contenue dans l'os.

Cette DMO est le reflet de la solidité osseuse et permettra si nécessaire, en cas de densité anormalement basse, de proposer un traitement médicamenteux.

L'ostéodensitométrie est un examen pratiqué par un médecin radiologue. Il est donc possible de se rendre directement à son cabinet sans ordonnance de son médecin traitant, pour faire pratiquer cet examen.

### Le type d'examen :

C'est un examen qui utilise les rayons X, qui dure quelques minutes, et est totalement indolore.

Deux méthodes sont employées pour réaliser cette radiographie: l'absorptiométrie monophotonique ou biphotonique (DEXA). La méthode DEXA est la plus pratiquée.

### Le coût de l'examen :

Selon l'établissement pratiquant l'ostéodensitométrie, le tarif varie de 30 euros pour certaines cliniques spécialisées à 75/100 euros pour les cabinets de radiologie, ceci pour la même méthode utilisée (DEXA).

Cet écart tarifaire doit donc nous inciter, quand cela est possible, à comparer le tarif de plusieurs centres de radiologie.

### La prise en charge :

A ce jour aucune charge n'est prévue par la sécurité sociale pour ce type d'examen.

Seules quelques mutuelles complémentaires (rares), notamment celles dont nous avons parlé dans notre précédent «Infotraitements» n°111, acceptent sur prescription du médecin traitant de prendre en charge soit un forfait par examen (22,50 euros pour la mutuelle citée dans notre article) soit un forfait annuel (exemple : si l'examen coûte 30 euros et la prise en charge de la mutuelle 22,90 euros il reste donc 7,10 euros à la charge du patient).

L'examen pratiqué en milieu hospitalier dans le cadre d'une hospitalisation sera lui pris totalement en charge.

Par contre en consultation externe à l'hôpital, cela

dépendra de l'hôpital.

### Espoir...?

Le service de la nomenclature de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) a déposé en décembre 2002, au ministère de la Santé, un projet de prise en charge de cet examen.

Cette prise en charge se ferait uniquement dans le cadre restrictif de certaines pathologies (dont le VIH).

Quant à la décision du ministère de la Santé, il faudra attendre car il n'y a pas de délai de réponse imposé ; c'est au bon vouloir de l'administration ou selon la force des pressions associatives...

Bien évidemment nous vous tiendrons informés dans cette rubrique.

**Cotisation annuelle : 23 €** Elle vous permet de participer à la vie de l'association, aux séminaires qu'elle organise régulièrement, vous donne accès aux services exclusifs comme la consultation par e-mail d'une revue de presse spécialisée internationale, et vous donne le droit de voter à son assemblée générale annuelle.

**Vos dons sont aussi les bienvenus.** Ils vous permettent de bénéficier d'une déduction d'impôt égale à la moitié de leur montant annuel (un don de 60 €, par exemple, ne vous revient en fait qu'à 30 €) : une attestation fiscale vous sera adressée.

**Veuillez compléter et détacher ce bulletin, et le renvoyer accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ActionsTraitements, 190, bd de Charonne, 75020 Paris**

à MONTANT DU DON EN €

à NOM

à PRÉNOM

à ADRESSE

à CODE POSTAL

à VILLE

à E-MAIL (FACULTATIF)

à TÉLÉPHONE (FACULTATIF)

à DATE

à SIGNATURE

Ces informations font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinées aux membres du bureau d'ActionsTraitements ainsi qu'à son service comptable. Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant : pour l'exercer, adressez-vous à ActionsTraitements, 190, bd de Charonne, 75020 Paris.

**adhésion**